

Le 16 mars 2023

Madame Hamilton,

Je vous écris pour faire suite à votre lettre du 20 février 2023, dans laquelle vous demandiez à M^{me} Mairead Lavery, notre présidente et chef de la direction, des nouvelles sur l'harmonisation de l'approche d'EDC avec la Déclaration de Glasgow (*Statement on International Public Support for the Clean Energy Transition*) et son soutien au secteur du pétrole et du gaz naturel.

Je veux tout d'abord vous remercier de nous avoir fait part de vos questions. En tant que nouvelle chef du développement durable d'EDC, je suis ouverte au dialogue constructif et aux commentaires des organisations de la société civile comme la vôtre sur la façon dont nous pouvons nous améliorer.

Pour répondre aux questions soulevées, je vous transmettrai le plus de renseignements possible. Je préfère toutefois vous prévenir que, notre adhésion à la Déclaration de Glasgow étant toute récente, nous travaillons encore assidûment sur la mise en œuvre des processus qui nous permettront de satisfaire à ses exigences. Ainsi, je ne disposerai peut-être pas de toutes les réponses pour l'instant.

EDC respecte les engagements énoncés dans la Déclaration de Glasgow et n'accorde aucun nouveau financement direct aux entreprises de combustibles fossiles. Ainsi, l'exposition directe d'EDC – c'est-à-dire ses engagements n'étant pas encore arrivés à échéance – visée par la Déclaration de Glasgow correspond à environ 2,5 milliards de dollars. Soulignons que ces ententes ne seront pas renouvelées lorsque les contrats arriveront à terme au cours des prochaines années. Nous rendrons compte de notre avancement à ce sujet jusqu'à ce que notre soutien prenne complètement fin. Pour consulter la liste complète des transactions concernées, je vous invite à vous rendre sur notre [page de divulgation](#).

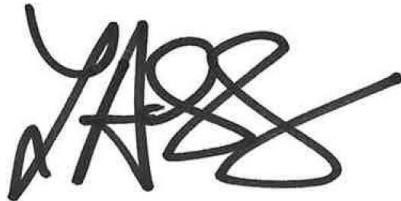
Le rapport annuel intégré d'EDC sera déposé au Parlement le mois prochain, puis publié sur notre site Web au début du mois de mai. Il détaillera l'ampleur totale de notre soutien au secteur du pétrole et du gaz naturel en 2022.

En ce qui concerne les modalités d'exemption, comme vous le savez, des lignes directrices sur la mise en œuvre de la Déclaration ont été publiées à la fin 2022 par Ressources naturelles Canada, avec qui nous travaillerons étroitement pour garantir un respect sans faille des exigences pendant ce processus de déploiement. EDC continuera également de collaborer avec ses partenaires du gouvernement du Canada et de communiquer son avancement dans ses rapports annuels intégrés et ses divulgations liées au climat. Pour les projets

spécifiquement liés au captage et au stockage du carbone du secteur du pétrole et du gaz naturel (en amont ou en aval), nous les examinerons de près pour nous assurer que tout est conforme aux lignes directrices.

Enfin, je vous remercie pour votre patience pendant cette période d'apprentissage et d'adaptation pour arriver à guider nos clients dans leur transition. Dans la prochaine année, nous continuerons d'examiner les questions auxquelles nous n'avons pas encore de réponse. Je vous invite à consulter les informations détaillées dans notre rapport annuel intégré une fois celui-ci publié en mai, et je vous invite à continuer de dialoguer avec EDC par la suite.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Audsley', with a long horizontal stroke extending to the right.

Lorraine Audsley

Première vice-présidente et chef du développement durable

Exportation et développement Canada

C. c. :

Mairead Lavery, présidente et chef de la direction, Exportation et développement Canada

Lindsay Gordon, présidente par intérim, Conseil d'administration, Exportation et développement Canada

L'honorable Mary Ng, ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique